



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 octobre 2003

**Etablissement d'un contrat HQ 79 avec le Conseil Général des  
Deux-Sèvres pour l'opération de requalification des restaurants  
scolaires de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

AMERU**Etablissement d'un contrat HQ 79 avec le Conseil Général des Deux-Sèvres pour l'opération de requalification des restaurants scolaires de Niort**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La qualité de notre dispositif de restauration scolaire est fondée sur une pratique de cuisine élaborée sur site, à partir de produits sélectionnés, par des personnels qui ont à cœur non seulement de nourrir les élèves, mais aussi de participer à leur épanouissement en concevant l'alimentation comme une composante de l'enseignement qui leur est dispensé. La découverte des saveurs et des produits fait partie intégrante du projet pédagogique de nos écoles. Le taux très élevé de rationnaires (> 80 %) est à la fois un indicateur de satisfaction très précieux, ainsi qu'une exigence de qualité pour l'avenir.

La Ville assume dans cet esprit une double responsabilité, celle de fournir aux élèves un service irréprochable au plan sanitaire, ainsi que celle de leur faire découvrir les bases de l'équilibre alimentaire et leur transmettre les éléments qui feront d'eux de futurs consommateurs actifs et avisés de leur propre alimentation et de celle de leur famille.

Il va de soi que cela nécessite la mise en place d'un ensemble de conditions matérielles adéquates, comprenant non seulement des installations conformes aux normes et réglementations en vigueur, mais également la mise en œuvre de processus qualitatifs à la hauteur de nos ambitions.

Un diagnostic a été réalisé par un bureau d'études spécialisé, sur la base d'un important travail de recueil de données effectué conjointement par les directions de la DEPTL et du Patrimoine Bâti et Moyens. Ce diagnostic a confirmé tout à la fois la pertinence des actions engagées jusqu'à présent, comme la mise en place d'un self service à l'école primaire Jean Mermoz par exemple, et la nécessité de poursuivre notre effort en définissant un programme d'ensemble, cohérent et doté d'un échéancier.

La mise en place de ce programme a fait l'objet d'une concertation avec les parents d'élèves, les chefs d'établissement et les personnels des restaurants, dans le cadre d'une démarche de partenariat avec le Conseil Général des Deux Sèvres au travers de Proxima et plus particulièrement HQ 79.

La collectivité départementale a en effet initié un programme pluriannuel (2001 / 2006) d'aide aux communes et agglomérations du département qui s'engagent dans des actions visant à renforcer l'attractivité du territoire, dans les domaines des équipements sportifs couverts, les équipements culturels, et les équipements pour enfants. Notre action s'intègre tout à fait dans cette dernière catégorie, et peut par conséquent faire l'objet d'un contrat HQ 79, qui formalise les engagements respectifs de chacun, à partir d'actions correspondant à des mesures prédéfinies par le Conseil Général. L'établissement de ce contrat permettra au Conseil général de s'engager auprès de nous sur ce projet et d'y participer à hauteur de 30% plafonné à 548 816 € pour la période jusqu'en 2006.

Le choix de ces mesures, et des engagements correspondants, a fait l'objet d'une réflexion associant la Ville et le Conseil général, sous la conduite de Robert PLANTECOTE, Adjoint aux Affaires Scolaires. Leur libellé est joint en annexe. Celui-ci sera repris dans le contrat à conclure avec le Conseil Général.

Le montant global des interventions sur la restauration proprement dite ressort à 5 324 128 € HT, selon l'estimation établie en 2002, compte non tenu des opérations d'accompagnement qui s'avèreront nécessaires dans certains cas (réfection des espaces repas ou de leur accès par exemple).

Le financement affecté à ce programme sera dans un premier temps sur la période 2004/2006 de 381 000 € par an.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la liste des engagements constituant le projet de contrat HQ 79 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil général sur la base de ce document pour obtenir la conclusion du contrat.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat HQ 79 avec Monsieur le Président du Conseil Général.
- Solliciter le versement des financements correspondants qui seront inscrits en recette aux budgets 2004 et suivants de la Ville.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Robert PLANTECOTE**

[Ordre du jour](#)